

The Sugar Planter.

Published every Saturday Morning

HENRY J. HYAMS

EDITOR AND PROPRIETOR

Office Near the Ferry Landing,

WEST BATON ROUGE.

TERMS OF THE "SUGAR PLANTER":

Subscription—\$3 a year, due invariably at the

beginning of the year, if not then paid, or within

three months thereafter, five dollars will be charged.

Advertisements—For the first insertion, one cent per

line, for the second, one-half cent, and for each

subsequent insertion, one-quarter cent, for every

line. A liberal discount to those who advertise

regularly.

Business Cards—Where a card of not less than

one inch square is used, the paper will be

delivered at \$250 each per dozen, and an additional

charge of one cent to the person getting up the card.

Where a card of not less than two inches square

is used, the paper will be delivered at \$2.25

per dozen, and two copies of the card.

Advertisements not exceeding eight

lines, \$1 for the first insertion and 150 cents for

each subsequent insertion, those of greater length, in

proportion. A liberal discount to those who advertise

regularly.

Job Printing.

Such as Pamphlets, Blank Cards, Broads, Folders,

and other notices, executed with neatness and

dispatch. In all cases, cash on delivery.

BUSINESS CARDS.

HENRY M. FAVROT,

ATTORNEY & COUNSELLOR AT LAW

OFFICE AT THE COURT HOUSE,

WEST BATON ROUGE.

JAMES C. STAFFORD,

Attorney at Law,

BATON ROUGE, LA.

D. H. MARSHALL POPE offers his Profes-

sional services to the citizens of West Baton

Parish. Office at B. R. Chan's, Eq.

Room, 17th, 1859.

LEROND & CO.,

(FORMERLY OF DAWSON & CO.)

HATTERS.

No. 40 Chartres Street,

NEW ORLEANS.

A. V. Dubroca,

RESPECTFULLY offers his services to the people

of West Baton Parish as a regularly commissioned

LAND SURVEYOR. Mr. D. can always be

found at the residence of his father, about one mile

above the Ferry Landing. Orders for surveying punc-

tually attended to. Dec 5th-11.

THOS. H. SHIELDS,

NEW-ORLEANS TYPE FOUNDRY,

PRINTERS FURNISHING & COMMISSION PAPER,

65 GRAVIER ST., NEW-ORLEANS.

Edward & William Bogel,

(Successors to Edward Bogel.)

DRUGGISTS, CHEMISTS &

APOTHECARIES.

Baton Rouge.

Keep constantly on hand a large and well selected

stock of FINEST DRUGS, SELECT MEDICINES,

and pure chemicals.

Paints, Oils, Dry Goods,

Glassware, Patent Medicines,

Essential Oils, Perfumery, Medical

Wine and Liquors, Cheating and

Smoking Tobacco, Havana Cigars,

Matches, Garden Seeds, Fluid Ramps,

Fire Pistols, Revolvers, Cutlery, etc., etc.

Give us a call at the old stand on Lafayette St.

EDWARD & WILLIAM BOGEL.

Cooperage & Cooperage!

THE UNDERSIGNED, having located at the Ferry

Landing of this parish, is now fully prepared to

manufacture and deliver to the public, all kinds of

BARRELS and HALF BARRELS, which he fully guaran-

tees in every particular.

Give us a call at the old stand on Lafayette St.

EDWARD & WILLIAM BOGEL.

S. P. GREVES,

ATTORNEY & COUNSELLOR AT LAW

Office on Laurel Street, Baton Rouge, La.

Henry J. Hyams,

Justice of the Peace,

COURT HOUSE, WEST BATON ROUGE.

Will attend to the Collection of all Notes, Drafts,

Accounts, &c., which may be given to him for col-

lection. Post Office, Baton Rouge.

A. W. CAMERON,

ARCHITECT AND BUILDER

BATON ROUGE, LA.

WILL EXECUTE in a satisfactory and workmanlike man-

ner, all contracts for building or other work in

his line, which may be confided to him.

Orders addressed to him through the Postoffice will

meet with prompt attention.

DAVID S. BARROW,

Plaquemine, West Baton Rouge,

Barrow & Pope,

Attorneys & Counsellors at Law.

WILL PRACTICE THEIR PROFESSION in the Par-

ish of East and West Baton Rouge, Iberville,

East Feliciana and West Feliciana. Also in the Su-

preme Court of Louisiana, and the United States Dis-

trict and Circuit Courts, at New Orleans.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'ouest Baton Rouge.

CINQUIEME DISTRICT JUDICIAIRE.

Joseph Jour vs. H. J. Hyams. No. 1508.

UN VERBALE d'un ordre de vente a moi adressee dans

le Paroisse d'ouest, par la Cour de 5me District

judiciaire, pour la dite paroisse, en date du

10 Juillet 1861, et en vertu de la sentence de la dite

Cour, et de la sentence de la dite Cour, en date du

10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite Cour,

en date du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la

dite Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la

sentence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date

du 10 Juillet 1861, et de la sentence de la dite

Cour, en date du 10 Juillet 1861, et de la sen-

tence de la dite Cour, en date du 10 Juillet

1861, et de la sentence de la dite Cour, en date